

52^e réunion du Comité du 2 décembre 2019: **Bref procès-verbal**

Le Comité a...

- pris connaissance des résultats de l'examen professionnel de technicien ambulancier, des dirigeant(e)s d'organisations de sauvetage et du certificat de l'organisation Opérateurs;
- constaté que les pouvoirs de décision du comité conjoint de l'organe responsable sont remis en cause par l'OrTra des sapeurs-pompiers et que de ce fait, les travaux relatifs à l'examen professionnel fédéral pour les opérateurs/opératrices sont suspendus jusqu'à clarification de la situation;
- discuté de l'état d'avancement des investigations concernant une plateforme de recrutement pour les candidat(e)s à la formation d'ambulancier/ambulancière;
- discuté de nouveau en détail des questionnaires (personnel de direction, collaborateurs) concernant les évolutions futures dans le secteur du sauvetage, validé ces questionnaires et défini les destinataires de l'enquête.